



## Licenciement économique? sur quel site et qui?

Par **mady21**, le **05/02/2016 à 16:58**

Quand votre employeur vous propose un reclassement pour une diminution de la masse salariale faut il comprendre que si on refuse il y aura licenciement éco et dans la mesure ou nous sommes 70 repartis sur 6 sites différents est ce que l'employeur peut licencier sur un seul site sachant que celui ci a toujours la même activité et que les employés ont des enfants et une ancienneté plus importante que sur d'autres sites du même groupe

Par **P.M.**, le **05/02/2016 à 19:52**

Bonjour tout d'abord,  
Pour le licenciement économique tout dépend comment est formulée la proposition et d'autre part si le site représente un établissement autonome...

Par **mady21**, le **05/02/2016 à 20:30**

Nous ne sommes pas autonome nous sommes un labo périphérique qui dépend de 2 plateaux techniques un problème sur un site engendre un problème sur un autre... Et en plus le reclassement c'est pour boucher les trous à certains endroits parce que certaines personnes veulent négocier leur départ dans ce cas quel est votre avis?

Par **P.M.**, le **05/02/2016 à 21:14**

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou même de la DIRECCTE (ex Direction Départementale du Travail) mais a priori, l'ordre des licenciements devrait être établi au niveau de l'entreprise...

Par **mady21**, le **05/02/2016 à 21:34**

Merci de votre avis